

s'élevait à près de \$8,100 par an. En outre, 32,500 personnes touchaient en moyenne \$3,200 en prestations de survivant. La pension moyenne versée en novembre 1982, par conséquent, s'élevait donc à \$6,900 par personne, pour un coût total d'environ 746 millions de dollars par an. Dans ces conditions, donc, les retraités ont payé et continuent à payer les avantages que le bill C-133 vise à supprimer en partie. Tandis que le gouvernement se propose de limiter l'augmentation des pensions à 6 et 5 p. 100 respectivement au cours des deux prochaines années, il n'a pas l'intention de diminuer les cotisations obligatoires au régime de pensions. Par conséquent, les cotisants actuels devront payer plus pour toucher moins.

J'espère sincèrement que le programme des 6 et 5 p. 100 proposé par le gouvernement et dont le bill C-133 constitue un volet, aboutira comme prévu à une baisse du taux d'inflation. Dans l'ensemble, les députés de notre parti approuvent les principes et les objectifs généraux du programme. Nous accueillons favorablement n'importe quel programme économique de la part du gouvernement actuel, après une aussi longue période d'inertie, mais le bill C-133 est aussi immoral qu'inutile. C'est une chose d'imposer un programme d'austérité en limitant à 6 et 5 p. 100 les hausses de salaires ou de prix dans le secteur public; mais c'est bien autre chose, toutefois, d'imposer le même programme à titre rétroactif et de façon unilatérale aux régimes de pension auxquels les prestataires ont cotisé en même temps que leur employeur. Les autres aspects du programme des 6 et 5 p. 100, notamment l'indexation partielle du traitement des fonctionnaires, des allocations familiales et du régime fiscal proprement dit, relèvent des comptes des recettes et dépenses budgétaires du gouvernement. Le gouvernement a donc à la fois le pouvoir selon la loi et le droit moral d'apporter des changements dans ces domaines, même si je tiens à préciser tout de suite que je n'étais certes pas d'accord avec l'objectif du bill C-124 et que je l'avais bien dit à l'époque.

D'autre part, l'application de restrictions aux pensions des fonctionnaires est une toute autre affaire. Ce qui est en jeu, ce n'est pas la situation financière du gouvernement, mais plutôt une caisse de fiducie ou de retraite détenue par le gouvernement au nom d'un groupe de citoyens. L'indexation des pensions de la Fonction publique n'est pas un cadeau que le gouvernement fédéral a fait à ses employés. Ce n'était pas non plus une question qui devait être marchandée de temps à autre lors des négociations de travail entre le gouvernement et les syndicats de la Fonction publique et l'indexation ne devait pas non plus pouvoir varier au gré de la fantaisie de l'une ou l'autre partie selon son humeur ou la mode du jour. Les fonctionnaires ont négocié leurs prestations de retraite avec leur employeur, le gouvernement du Canada, étant bien entendu par les deux parties en cause, et je répète que les deux parties étaient d'accord, que l'entente serait inviolable. De leur côté, les fonctionnaires ont toujours considéré leur régime de pension comme une espèce de rémunération différée pour les services qu'ils avaient rendus ou comme une portion de leur traitement.

D'après tout ce qu'on peut lire à cet égard, y compris dans le compte rendu des délibérations qui ont eu lieu à la Chambre à ce moment-là, il est bien évident que le gouvernement fédéral a lui aussi toujours été du même avis. Pourtant, maintenant qu'il

### *Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

est pris au piège par une crise budgétaire dont il est responsable, le gouvernement considère la caisse de retraite des fonctionnaires comme une solution facile. Peu lui importe qu'il manque à sa promesse envers ses employés. Il y a bien longtemps qu'il ne s'embarrasse plus de telles considérations, j'entends la confiance, la légalité et même la bonne vieille honnêteté. Comme le dit un journaliste dans un article publié récemment dans la revue *MacLean*, il y a tellement longtemps que le gouvernement est au pouvoir qu'il a commencé à croire qu'il a le droit de tout faire simplement par raison d'habitude. Ce même journaliste dit aussi:

Parce que (le parti libéral du Canada) ne vole pas d'argent, ne dépose pas de pots de vin dans des comptes de banques suisses non numérotés, ne torture personne et ne fait pas ouvertement de chantage, il ne se croit pas corrompu. Dans l'esprit des libéraux, le mot «corrompu» ne s'applique qu'à l'argent. Mais la véritable corruption se trouve dans l'esprit des libéraux. Le parti a perdu toute notion de la moralité.

Ce jugement est d'autant plus vrai, monsieur le Président, lorsqu'on voit la façon dont le gouvernement envisage la situation de ses employés à la retraite. Je recommande à tous les députés de prendre le temps de lire l'excellent discours prononcé à la Chambre par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) le 20 juillet 1982 pendant le début du bill relatif au pouvoir d'emprunt supplémentaire. Comme il le disait avec raison, même au pire moment de la crise des années 30, le gouvernement R. B. Bennett, qui avait pourtant réduit le traitement des fonctionnaires de 10 p. 100 et refusé toutes les augmentations annuelles, avait considéré comme inviolable le régime de pensions des fonctionnaires retraités. Je me demande vraiment ce que le gouvernement actuel considère comme inviolable, exception faite de son propre droit divin de s'accrocher au pouvoir, peu importe ce que cela peut coûter au public canadien. Si le gouvernement est prêt à violer les droits et la sécurité des retraités, monsieur le Président, il peut violer n'importe quoi.

Le gouvernement fait bien davantage que simplement refuser à un groupe important de Canadiens un avantage qu'ils ont acheté et payé, pour reprendre l'expression d'un habitant des Maritimes. Il se prépare à plonger bon nombre de ces retraités dans la misère.

J'ai dit il y a un instant qu'en moyenne, la pension complète n'atteint environ que \$8,100 par année. Bien entendu et je suis le premier à l'admettre, bon nombre de retraités touchent aussi la pension de vieillesse et certains ont d'autres sources de revenu. Cependant, vu l'inflation galopante je peux garantir à la Chambre que le revenu total de la plupart des retraités ne représente pas une fortune. De fait, selon la définition contenue dans le célèbre rapport du Sénat canadien sur la pauvreté, bon nombre de fonctionnaires retraités sont véritablement pauvres. Un comité de sénateurs a conclu qu'un couple dont les revenus étaient inférieurs à \$11,030 en 1980 vivait dans une abjecte pauvreté. Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, on compte 662 fonctionnaires à la retraite et 234 autres personnes touchant des prestations de survivant. Le montant brut de leur pension s'établit en moyenne à \$6,028.32 par an, soit \$502.36 par mois. Tout comme leurs collègues de toutes les autres provinces, dont la riche province d'Ontario et plus particulièrement de la région de la capitale nationale, ils peuvent maintenant s'attendre à voir leur revenu déjà limité fondre encore chaque année en dollars réels à mesure que l'inflation fait ses ravages.